

---

## Département d'Ille-et-Vilaine. Arrondissement de Rennes. Commune de Romazy. Construction d'une maison d'école et salle de mairie.

**Numéro d'inventaire** : 1979.14003

**Auteur(s)** : Nugue

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Période de création** : 2e quart 19e siècle

**Date de création** : 1846

**Description** : Cahier cousu, couverture papier fort bleu.

**Mesures** : hauteur : 325 mm ; largeur : 212 mm

**Mots-clés** : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Nom de la commune** : Romazy

**Nom du département** : Ille-et-Vilaine

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 48

**Lieux** : Ille-et-Vilaine, Romazy

Departement  
d'Ille et vilaine

Arrondissement  
de Rennes

Commune  
de Romazy.

Construction d'une maison d'école  
et salle de mairie.



1. *Projet pour l'école à St Julien d'Arbigny, le 14 Octobre 1846 18<sup>e</sup> Cf. Plans Suivants*  
*de l'architecte G. Puy*

Departement  
de Ille & vilaine

Arrondissement  
de Rennes

Commune  
de Romary

Construction d'une maison d'école  
et salle de mairie.

Devis descriptif.

Position.

Cette maison sera construite près le bourg et sur le terrain appartenant à la commune.

La façade principale sera exposée à l'Est.

Dimensions

Elle aura hors-aure 13<sup>m</sup>.00 de longueur sur 7<sup>m</sup>.10 de largeur au-dessus du socle et 5<sup>m</sup>.05 de hauteur du dessus du socle au-dessus des sablières.

Le socle aura 4<sup>m</sup>.50 au-dessus du sol.

Les murs auront en fondation 0<sup>m</sup>.70, au Rez-de-chaussée 0<sup>m</sup>.65 et au premier étage 0<sup>m</sup>.60 d'épaisseur.

Distribution

Elle se composera au Rez de chaussée d'un vestibule, d'une classe à gauche de ce vestibule, d'une cuisine en face et d'un escalier à droite. Devant et sous cet escalier sera un petit cellier.

D'un premier étage distribué de la même manière que le Rez de chaussée.

Les plafonds d'un premier avec doublement sur le tout.

Fouilles

Les fouilles pour les fondations des murs extérieurs et celui de refend seront faites à 1<sup>m</sup>.00 de profondeur et celles sous les murs intérieurs à 0<sup>m</sup>.50.

Les terres provenant de ces fouilles serviront à relever le sol du Rez de chaussée, à bloquer les pans de bois ou seront transportées à 300 mètres ainsi qu'il est dit au sous-détail.



2. *Plan pour l'édifice de St Louis d'Alger, le 16 Octobre 1846. M. G. Roy, Architecte*  
*sur l'édifice de St Louis*  
 en montrant la maçonnerie en moellon de chaux et de sable.

Carrelage.

Tout le rez de chaussée moins le cellier et au premier étage, les  
 Sôles des cheminées seront carrelés en carreaux de feu de Rome et mo-  
 tier de bœuf.

Blanchissage

Les soliveaux et le dessous des planchers seront blanchis  
 à la chaux.

Enduits intérieurs  
 sur murs.

Les parois intérieurs des murs seront enduits en deux couches  
 la première en terre et soie, la seconde en blanc ou boue et blan-  
 chit à la chaux teintée d'ocre jaune.

### Charpenterie.

Toute la charpente sera en chêne.

Sans de Bois.

Ils seront établis sur de légers murs de 0<sup>m</sup>.40 d'épaisseur et monteront  
 jusqu'au plancher du premier étage ceux qui formeront la cage de l'éca-  
 lier et qui monteront jusqu'aux combles.

Les seules sans <sup>traverse</sup> les sans de bois, les poteaux se trouveront dans ceux qui  
 n'ont pas 0<sup>m</sup>.40 d'épaisseur affaibliront les enduits.

Ils seront lattés, bloqués et enduits en deux couches comme les murs  
 intérieurs et saisis au lait de chaux teintée d'ocre jaune ou de telle autre  
 couleur qui sera prescrite.

Planchers.

Les planchers seront en soliveaux suivant les nombres et  
 dimensions indiqués au devis estimatif.

Ceux du premier étage seront établis à 3<sup>m</sup>.00 du sol du Rez de  
 chaussée, ceux du premier à 2<sup>m</sup>.80 du sol du premier étage.

Ils seront tous placés parallèlement aux murs de pignon & +

+  
 argus sur leur  
 longueur de 0<sup>m</sup>.05

Les plus forts soliveaux feront chevetés avec traverses devant les  
 cheminées et leurs tuyaux.

Les tuyaux des cheminées seront amenés au premier étage de manière  
 qu'il y ait entre eux et les traverses du chevet au moins 0<sup>m</sup>.40

à chaque étage les soliveaux seront posés de manière à former une

